



Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 030-200034692-20250203-DEL4_2025-BF



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°4/2025
du Conseil communautaire
Séance du 3 février 2025

Date d'envoi de la convocation = 28 janvier 2025

Nombre de délégués en exercice : 75

Nombre de délégués présents : 55

Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 15

Nombre de délégués absents : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Michel AGNEL, Éric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charlotte BARRERE, Christian BAUME, Sébastien BAYART, Mohamed BERKANE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jacques BERTOLINI, Yves CAZORLA, Jean-Yves CHAPELET, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Loïc CZARNEKI, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Monique GRAZIANO-BAYLE, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Jean-Marie LAURENS, Emmanuel LE PARGNEUX, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Stéphane MARCELLIN, Léopoldina MARQUES-ROUX, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Bernard NASS, Alain NICOLET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean-Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Christian SUAU, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Monique GRAZIANO-BAYLE, Michel CEGIELSKI à Philippe BERTHOMIEU, Jérôme CARMINATI à Valère SEGAL, Jennifer CHAPUIS-FAURE à Michel AGNEL, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Océane ESCLEYNE à Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Laetitia GAILLARD à Charlotte BARRERE, Sophie GUIGUE à Claude SALAU, Olivier JOUVE à Bernard DUCROS, Stéphane MAURIN à Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Christine MUCCIO à Maxime COUSTON, Laurent NADAL à Patrick PALISSE, Stéphane OUSTRIC à Michel ONDE, Justine ROUQUAIROL à Christian BAUME, Thierry VINCENT à Bernard NASS

Absents/Excusés : Pascal BORDES, Cédric CLEMENTE, Robert GAUTIER, Jean-Louis NOIRET, Maria SEUBE

Secrétaire de Séance : Christophe SERRE

OBJET : Budget primitif 2025 du Budget Principal

Suite à la reprise anticipée et à l'affectation provisoire des résultats 2024, le projet du budget primitif 2025, retracé suivant la nomenclature comptable M57, s'équilibre en fonctionnement à la somme de 57 292 700 €, et en investissement à la somme de 11 573 495,97 € tous mouvements confondus (réels et ordres) y compris les restes à réaliser.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1 - LES RECETTES :

Les recettes de fonctionnement, évaluées à hauteur de 57 292 700 € comprennent les éléments ci-après :

- Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 1 500 000 €

Ce montant correspond au résultat de fonctionnement cumulé provisoire suite à la reprise anticipée des résultats 2024.

- Chapitre 013 - Atténuation de charges : 100 000 €

Ce poste correspond essentiellement aux remboursements intervenant sur les charges salariales.

- Chapitre 70 - produit d'exploitation : 8 109 697 €

Il s'agit des produits du domaine et des services. Ce chapitre intègre majoritairement les redevances pour les compétences Multi-Accueil, Centres de Loisirs et Conservatoire musical (2 133 007 €), les refacturations de personnels aux budgets annexes (Eau et Assainissement, Transports, Aire d'Accueil des Gens du Voyage, Gémapi et Redevance Incitative pour un total de 3 829 000 €), les refacturations des repas de la cuisine centrale (vers les communes et les services Multi-Accueil et Centres de Loisirs pour un total de 1 647 690 €), les refacturations des charges de personnel dans le cadre de la mutualisation des services avec la commune de Bagnols sur Cèze (400 000 €) et l'Office de Tourisme Provence Occitanie (100 000 €).

Chapitre 73 - Impôts et taxes et 731 - Fiscalité Locale : 31 465 664 €

Il s'agit des produits en lien avec la fiscalité directe en vigueur sur le territoire.

La revalorisation des valeurs locatives est estimée à 2 % sur le foncier bâti et non bâti. A ce titre, le produit de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est estimé à hauteur de 7 788 566,52 €, le produit de la taxe foncière à 3 323 957,64 €, le produit de la taxe sur le non bâti à 105 329,66 € et la taxe d'habitation additionnelle à 1 306 685,18 €.

- Les autres produits fiscaux :
 - La fraction de TVA au titre de la compensation de la perte de Taxe d'Habitation : 12 450 512 € ;
 - La fraction de TVA pour la perte de la CVAE : 3 599 057 €
 - Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 1 114 000 € ;
 - Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 575 191 € ;
 - Le FPIC : 700 000 €
 - La taxe de séjour, appliquée à l'ensemble du territoire, est estimée à hauteur de 500 000 €
 - 2 365 € autre des Attributions de Compensation (AC) versées par les communes dans le cadre des transferts de compétence.

Chapitre 74 – Dotations et participations : 15 247 339 €

Il s'agit des dotations et subventions provenant des partenaires extérieures (Etat, régions, département, CAF, etc).

La Dotation Globale de Fonctionnement est estimée pour l'exercice 2025 à hauteur de 5 000 211 €, dont 3 462 623 € au titre de la dotation de compensation et 1 537 588 € au titre de la dotation d'intercommunalité.

La compensation de l'Etat au titre des exonérations (CFE, CVAE, TH et TF) est estimée à hauteur de 4 453 461 €.

Les participations de la CAF et du Département pour les diverses compétences de l'Agglomération notamment les Multi-Accueils et Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont appréciées à hauteur de 5 235 900 €.

Les subventions de l'Etat au titre de diverses actions (ruche numérique, contrat ville, etc...) s'élèvent à hauteur de 125 000 €, et celles de la Région Occitanie (notamment en lien avec la charte forestière et le schéma hydraulique) s'élève à hauteur de 362 767 €.

Le FCTVA en fonctionnement est estimé à 35 000 €.

Les autres recettes de fonctionnement : 120 000 €

Il s'agit essentiellement du chapitre 76 – Produits financiers, qui correspond au remboursement des intérêts de la dette souscrite pour la partie déchets pour 70 000 €, et du chapitre 75 – autres produits de gestion courante pour 50 000 €.

Enfin, **les recettes d'ordre en fonctionnement sont proposées à hauteur de 750 000 €** au BP 2025 au titre des amortissements des subventions d'investissement perçues et de la neutralisation des amortissements des subventions d'investissement versées (contrepartie du chapitre 040 en dépenses d'investissement).

2 - LES DEPENSES :

Malgré la stabilisation de l'inflation annoncée pour 2025, l'impact reste non négligeable sur le budget. Les dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025 sont estimées à hauteur de 57 292 700 €, et comprennent les éléments ci-après :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 6 328 271,52 €

Les principales dépenses concernent les fluides pour 459 550 €, l'alimentation dont principalement l'achat de denrées pour la cuisine centrale à hauteur de 1 685 026,98 €, les prestations de services à hauteur de 247 330 €, la maintenance, les réparations et entretiens (réseaux, terrains, bâtiments, voiries, véhicules) à hauteur de 830 580 €. Les locations (mobilier et immobilière) ainsi que les charges locatives sont estimées à hauteur de 472 599 €, l'assurance pour 108 000 €, les études pour 418 960 € dont 395 960 € d'étude en lien avec le schéma hydraulique, les abonnements, les formations et frais de colloques à hauteur de 190 050 €, les honoraires et les frais d'acte pour 141 050 €, les éléments en lien avec les publications et les relations publiques pour 279 799 €, transport de biens et transport collectifs pour 97 000 €, les déplacements missions et réceptions pour 101 000 €, frais de télécommunication et d'affranchissement pour 160 868 € et les cotisations diverses pour 185 012 €

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 23 500 000 €

Ce chapitre, à fort enjeu pour l'équilibre budgétaire de la collectivité, représente 42,73 % des dépenses réelles de fonctionnement. La progression de ces dépenses est essentiellement liée aux évolutions réglementaires.

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 2 343 689,48 €

Ce chapitre est principalement composé par :

- Les indemnités des élus : 510 992 € ;

- L'enveloppe des subventions aux associations qui est proposée à hauteur de 1 166 000 € ;
- La subvention d'équilibre vers le budget annexe de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage pour un montant de 232 200 € ;
- Le reversement au budget annexe Transport de la part des Attributions de Compensation liées au transfert de cette compétence pour un montant de 121 800 € ;
- Enfin, la comptabilisation des dépenses informatique afin de moderniser les services pour 283 189,48 €

Chapitre 66 - Les charges financières : 255 000,00 €

Le chapitre 66 enregistre les charges rattachées à la gestion financière et à cet effet retrace les remboursements d'intérêts auprès des établissements bancaires.

Chapitre 014 - Les atténuations de produits : 22 484 739 €

Ce chapitre est composé du FNGIR, des reversements conventionnels de fiscalité, et également des Attributions de Compensation versées aux communes suite aux différents transferts de compétence.

Les autres chapitres : 81 000 €

- 67 - Charges exceptionnelles : 51 000 € ;
- 68 - Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement : 30 000 €.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à **2 300 000 €** avec la ventilation suivante :

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 200 000 €

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 2 100 000 €. Il s'agit des dotations aux amortissements.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - LES RECETTES :

Le financement de la section d'investissement est assuré par les ressources propres, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et le produit de l'emprunt.

Les recettes d'investissement proposées au budget 2025 atteignent 11 573 495,97 € et se répartissent de la façon suivante :

Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 1 313 636,23 € à la suite de la reprise anticipée des résultats 2024

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 982 716,34 €

- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 600 000 €
- Affectation au 1068 suite à l'affectation provisoire des résultats 2024 : 382 716,34 €

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 1 403 023,40 € dont 139 492,40 € de restes à réaliser en lien avec l'affectation provisoire des résultats 2024

Les recettes inscrites au BP 2025 au titre des subventions sont proposées principalement dans le cadre de la construction du Multi-Accueil « Petits Pas » à Bagnols sur Cèze (900 000 €), dans le cadre de l'étude pour le musée, et harkis (80 000 €), travaux d'aménagement du lac blanc (37 500 €), et 129 000 € de subvention en lien avec le tourisme.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 5 474 120 € dont 2 400 000 € au titre des restes à réaliser 2024.

Les recettes d'ordre 2025 en investissement s'élèvent à 2 400 000 €

Elles comprennent :

- Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : 200 000 € ;
- Chapitres 040 – Dotation aux amortissements : 2 100 000 €,
- Chapitre 041 – Opérations patrimoniales (dépenses et recettes d'investissement équivalentes), qui retracent le remboursement des avances sur marchés publics : 100 000 €.

2 – LES DEPENSES :

Les dépenses d'investissement proposées au budget atteignent 11 573 495,97 € et se répartissent de la façon suivante :

Composées des chapitres des immobilisations incorporelles, corporelles, en cours et des subventions d'équipement versées (chapitre 20, 21, 23 et 204), les **dépenses d'équipement affichent en 2025 un montant total à 5 632 651 €** auquel se rajoutent **les restes à réaliser 2024 à hauteur de 4 235 844,97 €.**

Il convient de noter que le budget 2025 sera consacré aux projets de l'Agglomération tels que par exemple :

- Des travaux de rénovation et d'agencement sur plusieurs bâtiments pour un montant total de 2 026 500 € :
 - o Réhabilitation du conservatoire de musique de Bagnols-sur-Cèze (250 000 €)
 - o Les travaux sur les sentiers de randonnée dans le cadre du tourisme (242 400 €)
 - o Les acquisitions de terrains (300 000 €)
 - o Travaux d'aménagement du lac blanc (50 000 €)
 - o La réhabilitation des bâtiments (1 250 540 €)
- Un programme d'acquisition de matériels (informatiques, roulant, etc) et mobiliers pour les services pour un montant de 252 045 €
- Des études à lancer ou à poursuivre liées au projet de territoire pour un montant total de 670 000 € et concernent principalement :
 - o Elaboration d'un schéma directeur d'énergie : 130 000 €
 - o Etudes dans le cadre des différentes zones d'activités : 120 000 €
 - o Etudes pour le Mémorial Harkis : 160 000 €
 - o Etude musée : 100 000 €
 - o Etude piscine : 135 000 €
- Des subventions d'équipements versées à hauteur de 1 566 000 € dont principalement 800 000 € de fond de concours, 376 000 € de subvention d'équilibre au budget des Baux, et 300 000 € de participation aux travaux (préau, toiture, sols, fermeture) de l'ALSH de saint Génies de Comolas

Le dernier poste de dépenses est constitué par le **chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 855 000 €** relatif au remboursement du capital de la dette.

L'ensemble des propositions présentées est retracé dans la maquette annexée.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-29 et L2312-2,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu la délibération relative à la reprise anticipée et à l'affectation provisoire des résultats 2024,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 20 janvier 2025,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

4 abstentions : (L. MARQUES-ROUX, B. NASS, A. DELWARTE, T. VINCENT procuration)

ADOPTE, suite à la reprise anticipée et à l'affectation provisoire des résultats 2024, le projet du Budget Primitif 2025, retracé suivant la nomenclature comptable M57, qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de 57 292 700 €, et en investissement à la somme de 11 573 495,97 € tous mouvements confondus (réels et ordres) y compris les restes à réaliser ;

ADOPTE la subvention d'équipement du Budget Principal à verser au Budget Annexe Gestion des baux pour 376 000 € au titre de l'année 2025. Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, cette subvention est à enregistrer en investissement dès lors qu'elle répond à la définition d'une subvention d'équipement versée et vient financer une immobilisation identifiée ;

ADOPTE la subvention d'équilibre du Budget Principal à verser au Budget Annexe Aire d'accueil des gens du voyage à hauteur de 232 200 € au titre de l'année 2025.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles. A noter que les dépenses de personnel (chapitre 012) sont intégrées dans le calcul du plafond maximum de virement de crédits de la section de fonctionnement. Cependant, le chapitre 012 ne peut pas être abondé ou diminué par le biais du virement de crédits ;

AUTORISE Monsieur le Président, à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à l'exécution du présent budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 3 février 2025.

Le Président

Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

10 FEV. 2025



Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr